

Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2022	2
1. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CG 2022	3
1.1 Ressources humaines	3
1.2 Parc informatique	4
1.3 Liste des contrats d'entretien	4
2. TRANSITION NUMÉRIQUE DE LA COMMUNE ET DES SERVICES À LA POPULATION	5
2.1 Préambule	5
2.2 Recommandation de la CG	6
3. GESTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES (SUITES DU PRÉAVIS 54-2021)	6
3.1 Préambule	6
3.2 Relations entre l'ASIGOS, la Municipalité et le Conseil communal	7
3.3 Planification du nouveau collège	9
3.4 Recommandations de la CG :	9
4. ENTRETIEN ET RÉNOVATION DES BÂTIMENTS (PRÉAVIS 43-2020)	10
4.1 Préambule	10
4.2 État des lieux et impact environnemental	10
5. MESURE PGEE No 4, SECTEUR LES MARAIS (Étape 1, préavis 22-2018)	11
5.1 Préambule	11
5.2 Procédures et conclusion	11
6. REMISE A CIEL OUVERT DU TORD COU, Phase 2 (crédit d'étude, préavis17-2022)	11
6.1 Préambule	11
6.2 Procédures et conclusion	12
7. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2022	12
7.1 Administration générale	12
7.2 Finances	13
7.3 Domaines et bâtiments	13
7.4 Travaux	13
7.5 Instruction publique et cultes	14
7.6 Police	14
7.7 Sécurité sociale	14
7.8 Services industriels	14
8. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	15
ANNEXES	A1

Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de Gestion (ci-après CG) pour l'exercice 2022, composée de Madame Carole Henry (rapporteuse), Messieurs Jean-Claude Bünzli (président), Maxime Saby, Mohsin Kazmi et Christophe Hornung s'est réunie en séance constitutive le 10 janvier 2023. Le 25 janvier 2023, elle a transmis à la Municipalité la liste des sujets qu'elle désirait traiter, liste élaborée lors de ses séances des 18 et 23 janvier, soit :

1. Suivi des recommandations de la CG 2022
2. Transition numérique de la Commune et des services à la population
3. Gestion de l'instruction publique et des bâtiments scolaires (suite du préavis 54-2021)
4. Entretien et rénovation des bâtiments (préavis 43-2020)
5. Mesure PGEE No 4, secteur les Marais (étape 1, préavis 22-2018)
6. Remise à ciel ouvert du Tord Cou, phase 2 (crédit d'étude, préavis 17-2022)
7. Remarques sur le rapport de gestion 2022 de la Municipalité
8. Résumé et conclusions

Le 8 février 2023, une liste de questions, élaborées lors des séances des 23 janvier et 6 février, a été envoyée à la Municipalité pour les sujets 1 à 6. Ces questions, ainsi que les réponses de la Municipalité transmises en date du 9 mars figurent en Annexe 1 du présent rapport.

Un échange sur ces sujets a eu lieu le 13 mars en présence de la CG, de la Municipalité, ainsi que de Monsieur Nicolas Ray, Secrétaire municipal. La CG a fait le point de la situation dans sa séance du 20 mars.

Des membres de la CG ont ensuite rencontré des délégations de la Municipalité lors de deux séances où les réponses de cette dernière sur des sujets particuliers ont été analysées en détail. Ces séances ont eu lieu les 27 mars (Mme la Syndique Claudia Perrin, Madame Llewellynn, responsable des RH, Mohsin Kazmi et Maxime Saby) et 28 mars (Mme la Municipale Jennifer Dagon, M. le Municipal Denis Favre, Carole Henry et Jean-Claude Bünzli).

La CG s'est ensuite réunie les 3, 24 et 25 avril pour rédiger la 1^{ère} partie du rapport (sujets 1-6).

Le projet de rapport de la Municipalité sur la gestion de la commune en 2022 a été transmis à la CG le 2 mai ; la CG l'a examiné le 7 mai et a fait parvenir ses remarques à la Municipalité le 9 mai (Annexe 4) ; une rencontre entre cette dernière et la CG le 22 mai a permis d'éclaircir certains points. La CG a ensuite consolidé la partie de son rapport relative à cet objet lors de la séance du 25 mai et en a finalisé l'entier les 30 mai et 5 juin avant de le transmettre au Président du Conseil communal le 7 juin.

La CG remercie la Municipalité et toutes les personnes concernées pour le très bon accueil qui lui été réservé, pour leur disponibilité et la bonne collaboration dans la transmission des documents demandés.

1. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CG 2022

La CG qui a examiné la gestion de la Municipalité en 2021 avait souhaité dans ses discussions internes qu'un suivi des recommandations principales proposées soit effectué.

1.1 Ressources humaines

La CG constate avec satisfaction que ses recommandations ont été généralement suivies, ou qu'elles le seront dans un proche avenir. Le taux d'absentéisme est à la baisse. Pour mieux se rendre compte de la situation des ressources humaines, un membre de la CG, Monsieur Mohsin Kazmi, a rencontré Mme la Syndique Claudia Perrin et Madame Amila Llewellynn, responsable des RH, en date du 27 mars 2023. Pour rappel, Madame Llewellynn a débuté sa fonction en janvier 2022 et il ressort de cet entretien que la situation au service des RH durant l'année 2022 a été particulièrement mouvementée et difficile.

En effet, le service de l'enfance a subi une crise importante - il y avait de la souffrance et une fatigue générale de l'ensemble du personnel et il fallait y remédier.

Bien que le taux d'absentéisme mentionné ci-dessus montre une tendance positive et semble être maîtrisé, passant de 10,60% (en 2021) à 8.44% (en 2022), le taux de rotation du personnel (turnover) reste toujours dans une zone élevée à 15.6%.

Le calcul suivant nous a été rapporté par le service :

$[5 \text{ personnes arrivées (2022)} + 5 \text{ personnes parties (2022)}] / 2 / 32 \text{ nb effectif total au } 1^{\text{er}} \text{ janvier } 2022 = 15.6\%$.

Ce taux montre que l'effectif a de nouveau été considérablement renouvelé ; outre les effets sur le moral des équipes et le climat social, ceci représente aussi une charge de travail importante pour le service : administration du personnel sortant, révision des cahiers des charges, recherche de personnel temporaire (en attendant le nouveau préposé au poste), gestion du recrutement, engagement, ainsi que l'orientation et l'intégration des nouveaux collaborateurs et collaboratrices.

La CG salue les efforts fournis, le travail du service et de la nouvelle responsable des Ressources Humaines. Ce n'était pas chose aisée de faire face à cette instabilité et ces départs, tout en prenant possession de son poste à 40%. Compte tenu des circonstances, la CG constate une gestion maîtrisée des priorités 2022 et se réjouit que le travail de la responsable RH s'axe maintenant davantage sur l'amélioration du climat social. Elle prend note de l'année de transition que représente 2022. Nous sommes satisfaits de constater qu'il y a eu un événement rassembleur durant l'été, auquel l'ensemble du personnel a participé.

La CG déplore malgré tout que la seule équipe pour laquelle les entretiens de qualification n'ont pas été effectués est celle dans laquelle la situation était la plus délicate. Lorsqu'une structure organisationnelle évolue, il est usuel que les changements puissent déstabiliser des équipes et c'est dans ces situations que le besoin de communication, de feedback et de reconnaissance se fait le plus ressentir.

Nos recommandations :

1. Renforcer une culture d'inclusion en tant qu'employeur et donner une priorité sur le climat social en impliquant les collaborateurs, notamment par le biais d'échanges réguliers et de sondages anonymes.
2. Revoir, si le besoin s'en fait ressentir, le cahier des charges pour certaines fonctions administratives afin que certaines tâches soient assumées d'une manière régulière (par exemple : mise à jour de l'organigramme, avec mention des fonctions et détail des EPT, une fois par trimestre).
3. Mise en place d'un tableau de bord basique indiquant le suivi des effectifs (absentéisme, rotation du personnel, gestion des effectifs temporaires et personnel sur appel).

1.2 Parc informatique

Les recommandations de la CG 2022 concernant le stockage des bandes de sauvegarde dans un autre local que le serveur ainsi que l'établissement d'une ligne téléphonique indépendante d'internet pour le greffe et le bureau technique ont été suivies. Un test de restauration des données n'a pas été effectué, mais celles-ci ont pu être restaurées sans problème à la suite d'une récente panne de courant. Quant à la connexion à distance pour les employés, elle est à l'étude.

Lors des discussions avec le Municipal en charge des bâtiments, il s'est avéré qu'il n'avait pas accès aux fichiers informatiques concernant ceux-ci. Le Chef du Service des bâtiments a été longtemps absent pour raison de maladie, ce qui a impacté le travail de ce service. Il apparaît donc essentiel que le Municipal en charge des bâtiments ait accès aux données de ceux-ci. La CG propose donc que l'organigramme des accès aux données communales soit revu, notamment lors de la repourvue du poste de Chef de service.

1.3 Liste des contrats d'entretien

L'examen de la feuille Excel fournie par la Municipalité montre que les demandes de la CG 2022, comme ajouter la durée et l'échéance des contrats (ainsi que leur fréquence pour ceux qui ne sont pas annuels) et ne pas mélanger dates et montants en CHF dans la même colonne, n'ont pas été implémentées. De plus, si l'on peut afficher facilement les diverses catégories, la distinction entre « contrats » et « contrats d'entretien » n'est pas évidente.

La CG s'étonne de voir que certaines visites de contrôle/entretien n'ont pas eu lieu en 2022 (ou ne sont pas reportées dans la liste ?), comme la révision de l'ascenseur de la Maison de Commune qui n'a pas été effectuée en 2021 et 2022.

La CG espère vivement que le suivi des contrats d'entretien sera fortement amélioré en 2023, notamment par la personne qui reprendra la direction du Service des bâtiments.

2. TRANSITION NUMÉRIQUE DE LA COMMUNE ET DES SERVICES À LA POPULATION

2.1 Préambule

Ces dernières années, le Conseil communal a accepté des préavis représentant des investissements importants (18-2018 Matériel informatique 300'000CHF, et 20-2022 Mise à jour de l'archivage communale, 250'000CHF). La Municipalité a par ailleurs dépensé environ 62'000CHF en 2021 pour rétablir la sécurité informatique compromise par un hacking.

Ces investissements et dépenses répondaient à des besoins spécifiques d'infrastructure et de services informatiques concrets. Cela démontre que la transformation numérique se fait via des projets ponctuels sans qu'une stratégie globale n'ait été formellement mise en place.

Depuis plusieurs années, la transformation numérique affecte l'ensemble des activités humaines. Les administrations publiques, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, n'échappent pas à cette mue qui vise à offrir à la population et aux entreprises des prestations disponibles en tout temps et en tout lieu. La délivrance des prestations sur le canal numérique permet également d'accélérer et d'automatiser le traitement des demandes ainsi que de repenser les services à la lumière des nouvelles technologies.

Le constat d'une accélération de la problématique liée à la transition digitale est indéniable, cependant aucun service à la population de Romanel n'est encore totalement numérisé à l'exception des outils de mise à disposition d'informations via le guichet cartographique.

Respectueuse de l'environnement, la transformation numérique se doit d'une sécurité au plus haut niveau ainsi que d'une accessibilité toujours plus grande tant géographiquement que pour toute une variété d'utilisateurs, y compris nos citoyens seniors ou en situation de handicap.

Et nous, à Romanel-sur-Lausanne, où en sommes-nous ? À la suite des incidents de 2021, quelle a été la stratégie mise sur pied par la Municipalité en 2022, relative à la transformation numérique de notre commune et aux services à la population ?

L'émergence de nouvelles technologies fait partie de notre quotidien, avec de multiples portées positives, mais également avec des risques liés notamment à la cybercriminalité. Elle implique aussi la formation à tous les niveaux et la sensibilisation des usagers concernant les systèmes d'information, la définition de l'identité digitale, l'accès aux données dites « sensibles ». La CG apprécie particulièrement les efforts et la vigilance démontrés par la Municipalité vis-à-vis de la sécurité informatique et la protection des données à la suite de l'incident de 2021. De plus, la Municipalité a initié un projet de refonte du site web sur une version plus actuelle du CMS (Typo3) qui devrait se terminer à la fin du premier trimestre 2023, ouvrant ainsi la possibilité de développer des services numériques. La CG reconnaît le travail continu effectué, néanmoins elle souhaiterait que la Municipalité s'engage progressivement dans le déploiement de services informatiques comme :

- Attestations et mouvements des citoyens
- Demandes et octrois d'aides ou de subventions
- Location de ressources, des salles, de matériel
- Vie locale de la commune

D'une manière plus évolutive, et dans un horizon plus lointain, nous pourrions aussi envisager des services plus élaborés comme

- La création de comptes citoyens (un seul compte officiel, habitant, propriétaire, fournisseur ou débiteur, intégré aux systèmes de gestion de la commune).
- La centralisation des factures ponctuelles et récurrentes d'un administré (par exemple : office de la population, impôts fonciers, stationnement, déchets, urbanisme, etc.).
- Un portail « Énergie » incluant une palette de services liés à la gestion des bâtiments et à leur efficacité énergétique, ainsi que des relevés de compteurs en ligne.
- La gestion des ressources humaines.

Voir aussi l'Annexe 2.

2.2 Recommandation de la CG

Établir, à moyen terme, une feuille de route pour la transformation numérique de la Commune, avec son plan d'exécution.

Les bénéfices qu'une telle stratégie de numérisation pourraient apporter sont, par exemple :

- 1) Une meilleure attractivité de la Commune, par un service à la population efficace et adapté aux besoins des habitants.
- 2) Une efficacité accrue des collaborateurs avec, comme corollaire, l'optimisation des procédés administratifs.
- 3) Une meilleure attractivité comme employeur, par la formation du personnel sur le développement d'outils adéquats.

3. GESTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES (SUITES DU PRÉAVIS 54-2021)

3.1 Préambule

Les membres de la commission de gestion ont décidé de traiter d'une préoccupation qui leur semble partagée par nos concitoyens et nos collègues du Conseil communal : comment comprendre les liens entre l'ASIGOS, association intercommunale et notre Municipalité ? Comment comprendre le fait que l'on sait qu'un collège doit être construit dans notre commune depuis plusieurs années et qu'aucun préavis n'a été présenté au Conseil depuis 2016 ? En particulier, quelles sont les actions entreprises par la Municipalité, respectivement l'ASIGOS, en 2022 pour faire avancer le projet du nouveau collège ?

Voici la chronologie des faits marquants durant les 14 derniers mois :

- 25 novembre 2021. Présentation au Conseil communal de 4 sites pour l'emplacement du futur collège par M. le Municipal Luigi Mancini qui informe le Conseil que le « coup de cœur » de la Municipalité est pour le terrain des Esserpys.
- 2 février 2022. Remise du rapport de Vago Mattenberger Experts Immobiliers SA sur les aspects financiers de l'achat des parcelles 195, 196 et 197 (lieu-dit « la Côte ») pour 5,4 MCHF, frais et taxes compris. L'estimation de la valeur des parcelles, dans le scénario de la construction du collège sur ces terrains est d'environ 5,2 MCHF.

- 24 mars 2022. Acceptation par le Conseil communal du préavis 10-2022 concernant l'achat des parcelles 195-197.
- 13 avril 2022. Première séance 2022 du Conseil intercommunal de l'ASIGOS au cours de laquelle M. le Municipal Luigi Mancini informe que la commission des constructions s'est réunie avec les municipaux en charge des écoles, la doyenne, les directeurs des écoles et une représentante de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud). Au cours de cette réunion, un projet a été présenté (volume des classes, annexes) à la DGEO. Le projet devait ensuite être soumis au Conseil intercommunal puis un concours architectural devait être lancé, indépendamment du choix du terrain. Si l'achat des parcelles 195-197 est accepté, on peut espérer couper le ruban à la rentrée scolaire de 2026 !
- 19 mai 2022. M. le Municipal Luigi Mancini, responsable des écoles, présente sa démission au 31 décembre 2022.
- 30 août 2022. Séance d'information et d'échanges sur le référendum contre la décision d'achat des parcelles 195-197, animée par le journaliste Anthony Loewer.
- 25 septembre 2022. Les citoyen-ne-s de Romanel refusent l'achat des parcelles 195-197.
- 27 septembre 2022. M. le Municipal Luigi Mancini informe le Conseil communal que la Municipalité a pris acte de la décision des citoyen-ne-s de Romanel et qu'elle travaille à une planification. En tant que membre du Comité directeur de l'ASIGOS, il confirme qu'il y a urgence, mais que le CODIR a décidé de ne pas présenter de préavis pour un concours architectural tant que le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne n'a pas choisi l'emplacement du collège, sous la forme d'un préavis pour un droit de superficie (DDP).
- 29 septembre 2022. Deuxième séance 2022 du Conseil intercommunal de l'ASIGOS avec notamment l'adoption du budget 2023.
- 16 novembre 2022. Troisième séance du Conseil intercommunal de l'ASIGOS au cours de laquelle M. le Municipal Luigi Mancini précise que Romanel devra accueillir entre 26 et 30 classes sur tout son territoire, pas forcément toutes dans le nouveau collège. Romanel devra ouvrir une classe supplémentaire pour les 1-2P en 2023.
- Novembre 2022. Décision par la Municipalité de faire une nouvelle analyse du meilleur emplacement du futur collège. L'étude est confiée au cabinet MICROGIS, dont le rapport est attendu pour janvier 2023.

3.2 Relations entre l'ASIGOS, la Municipalité et le Conseil communal

Rappelons que l'ASIGOS est une association intercommunale de Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne à laquelle sont déléguées les compétences dévolues aux communes en lien avec l'ensemble de l'organisation de la scolarité obligatoire, y inclus l'entretien des bâtiments et, si nécessaire, la construction de nouveaux locaux. L'ASIGOS fonctionne sur le modèle des municipalités avec un Conseil intercommunal (CI), l'analogue du Conseil communal, un Comité de direction (CODIR), l'analogue de la Municipalité et une Commission de gestion et de finance (COGEF). En 2022, Romanel a délégué 6 membres du Conseil communal au CI et le municipal en charge des écoles au CODIR.

Tout d'abord, nous avons souhaité nous référer aux statuts de l'ASIGOS, afin de comprendre le fonctionnement de la communication entre la Municipalité et l'ASIGOS. Nous avons rencontré un premier écueil puisque les statuts ne figurent pas sur le site de notre commune qui ne comporte pas non plus un lien vers un autre site hébergeant ces statuts. Seule une version ancienne, non-signée et caduque des statuts se trouve sur le site de la commune de Prilly. Le président de notre commission s'est alors adressé au président de l'ASIGOS, M. Jean-Claude Pisani qui lui a aimablement fourni les statuts ainsi que les procès-verbaux des trois séances de 2022.

La communication entre l'ASIGOS et les communes est formellement assurée d'une part, par leurs représentant-e-s au sein du Conseil intercommunal et par le Municipal délégué par la commune, membre du Comité de direction. Par ailleurs, le budget et les comptes de l'ASIGOS sont communiqués directement aux communes ainsi qu'à leurs commissions de gestion et des finances une fois adoptés par le Conseil intercommunal (Articles 32 et 33 des statuts de l'ASIGOS).

Nous relevons spécifiquement ces points pour signaler que nous n'avons pas reçu ces documents. Par ailleurs, il est impossible de trouver des informations mises à jour sur les sites des communes. A cette question, la Municipalité a répondu que le site web de la commune ne reprend pas systématiquement les informations des associations intercommunales dont fait partie la commune. Elle précise par ailleurs que « au besoin et sur demande une information spécifique peut bien entendu être relayée sur le site communal ou un lien peut être fait sur le site de l'association ».

Concernant les questions de la collaboration entre l'ASIGOS et la Municipalité, nous avons souhaité rencontrer les Municipaux concernés, invitation à laquelle Mme Jennifer Dagon et M. Denis Favre ont répondu favorablement. Nous les remercions pour leur accueil le 28 mars et les réponses à nos questions. Il faut également noter que Mme Jennifer Dagon a commencé son activité en tant que municipale en janvier 2023. Elle a repris le dicastère concernant les écoles ; auparavant elle faisait partie du Conseil intercommunal de l'ASIGOS en tant que conseillère communale. Il ressort de notre séance que la collaboration entre l'ASIGOS et la Municipalité en 2022 n'avait pas un processus formalisé en tant que tel : en effet, le Municipal en charge des écoles, M. Luigi Mancini, rapportait lors des séances de la Municipalité l'état des travaux à ses collègues en tant que délégué municipal au CODIR, tout en travaillant de son côté à ces sujets. La délégation de la Municipalité en réponse à nos questions a relevé qu'en 2022, les interactions entre la Municipalité et le CODIR de l'ASIGOS se sont déroulées essentiellement oralement. La délégation de la Municipalité a également mentionné qu'une page sur le site web sera créé par l'ASIGOS à la suite de l'engagement d'une secrétaire par le Conseil intercommunal et qu'un lien sera introduit vers ce site sur le site de la Commune de Romanel. La CG accueille cette nouvelle favorablement, car il lui semble important que les décisions de l'ASIGOS soient accessibles aux conseillers municipaux et communaux, ainsi qu'à la population. Mme la Municipale Jennifer Dagon nous a également spécifié que les statuts sont de nouveau en révision et que cela a occupé une partie des séances de l'ASIGOS, ce qui a probablement retardé la publication des informations.

Quant à la communication entre le Conseil intercommunal et le Conseil communal, elle est assurée actuellement par le président de l'ASIGOS lors du point de l'ordre du jour « Information des commissions permanentes » des séances du Conseil communal.

3.3 Planification du nouveau collège

Dans le cas du projet de construction d'un nouveau collège à Romanel, la commune doit donc mettre à disposition de l'ASIGOS un terrain adéquat. Ce projet fait suite à la demande formulée par la commune de Prilly que la commune de Romanel scolarise les élèves de 7^e et 8^e année sur son territoire dès 2020, car elle n'a plus la capacité de le faire.

La planification de nouveaux bâtiments scolaires en 2022 a subi du retard, en raison notamment du référendum contre l'achat des parcelles 195-197 qui a abouti. Les réponses fournies par la Municipalité à ce sujet restent vagues. Par exemple, la Municipalité invoque l'élection complémentaire à la Municipalité, à la suite de la démission de M. Luigi Mancini, municipal en charge des écoles, qui va résulter en une nouvelle répartition des dicastères en 2023. La CG s'étonne tout de même que, depuis le refus du préavis 02/2016, l'ASIGOS n'ait pas été formellement mandatée pour la construction d'un nouveau collège, malgré l'insistance de la Municipalité de Prilly.

La CG regrette aussi que le choix de faire une analyse externe après le référendum de 2022 n'ait pas été arrêté plus tôt, car l'issue de ce référendum était incertaine. De plus, il est également curieux qu'après le « coup de cœur » de la Municipalité en novembre 2021, celle-ci n'ait pas poursuivi l'étude de cette solution. Il semble bien qu'entre ce « coup de cœur » et décembre 2022, on ait perdu pratiquement 12 mois.

Lors de la séance bipartite du 22 mai, d'autres précisions ont été communiquées qui expliquent en partie la lenteur de l'évolution du projet de collège depuis le refus du préavis 02/2016 (organisation d'un concours relatif à la construction du Collège des Esserpys). Mme la Syndique Claudia Perrin a fait partie du CODIR et mentionne que la plus grande partie de la législature 2016-2021 a été consacrée à la révision des statuts de l'ASIGOS visant à l'extension des compétences de celle-ci à l'enseignement primaire. Les négociations avec les autres communes ont été difficiles, mais ce but a finalement été atteint (statuts approuvés le 9 juin 2021 par le Conseil d'État du Canton de Vaud). Le bénéfice pour Romanel est important puisque c'est l'ASIGOS qui financera le nouveau collège et non la commune de Romanel seule. Au vu des données actuelles que nous avons sur le sujet, on peut espérer que le collège verra le jour d'ici 5-6 ans.

La CG critique également le manque d'informations précises au Conseil communal et à la population, notamment en ce qui concerne l'urgence du projet. Est-ce que la perspective de construire rapidement des classes provisoires est toujours restée une option de secours pour la Municipalité ?

3.4 Recommandations de la CG :

- 1- La communication entre le Municipal membre du CODIR de l'ASIGOS et les autres municipaux devrait être améliorée et mieux formalisée, en particulier par la mise à disposition des procès-verbaux du CODIR et autres documents utiles.
- 2- Le Municipal membre du CODIR devrait informer plus précisément la Municipalité et le Conseil communal de l'état des projets en discussion au sein de l'ASIGOS.
- 3- Le site de la commune devrait proposer un lien pour permettre d'accéder aux procès-verbaux du Conseil intercommunal et autres documents utiles.

4. ENTRETIEN ET RÉNOVATION DES BÂTIMENTS (PRÉAVIS 43-2020)

4.1 Préambule

Au 1.1.2022 la Commune était propriétaire de 12 bâtiments publics dont l'affectation et les dates de construction sont très variables (Annexe 3). Ces bâtiments sont gérés par le Bureau des bâtiments, sous la responsabilité d'un municipal. Durant la dernière décennie, des travaux importants ont été réalisés, notamment sur le complexe de Prazqueron pour la rénovation complète de l'installation de chauffage et de l'isolation ainsi que pour la rénovation des salles et locaux (préavis 03-2009, 3'166'000 CHF ; préavis 12-2012, 2'145'000 CHF). Par ailleurs, à la suite d'une expertise effectuée par l'architecte Olivier Lyon en 2012-2013 sur 8 bâtiments, deux crédits-cadres ont été votés par le Conseil communal. Le premier, en 2013 concernait la période 2013-2016 (préavis 26-2013, accordé 644'000 CHF). Le deuxième, concernait la période 2016-2021 avec le préavis 13-2017, (accordé 500'500 CHF) qui a dû être complété par un crédit complémentaire en 2020 (préavis 43-2020, accordé 259'200 CHF, non encore clôturé).

Au vu du projet « Énergie et climat » en gestation à la Municipalité, la CG s'est posé la question de savoir quel est l'impact environnemental des bâtiments communaux et comment cet aspect pourrait être traité dans ce projet, en coordination avec les projets d'entretien.

4.2 État des lieux et impact environnemental

À la question de savoir si un inventaire technique des bâtiments existait, la Municipalité a répondu positivement et a mis à disposition un classeur de fiches. Celles-ci contiennent essentiellement des données administratives (situation, No de parcelle, surface, volume, valeur ECA), ainsi que quelques indications sur les entretiens/rénovations effectués jusqu'en 2018. Les renseignements techniques comme le type de chauffage et la consommation énergétique n'y figurent pas. Après discussion avec M. le Municipal Patrick Oppliger, il s'est avéré qu'un tel inventaire technique n'existait probablement pas. Finalement, un nouvel état des lieux semblable à celui de 2012-2013 n'est pas prévu pour l'instant.

En ce qui concerne la transition énergétique, un plan précis n'a pas été élaboré en 2022, mais la Municipalité suit actuellement la piste d'études CECB+ (certificat énergétique cantonal pour les bâtiments).

Seule une partie du préavis 43-2020 a été réalisée, comme le remplacement de la ventilation à l'Auberge de la Charrue et l'étanchéité des terrasses de Prazqueron. Le projet a été ralenti en raison de la situation sanitaire en 2020 et 2021, ainsi que par l'absence du chef de service pendant une année et par le retard dans la fourniture des matériaux.

4.3 Recommandations de la CG

1. Il serait utile d'établir un inventaire technique des bâtiments avec, principalement, leur situation énergétique (chauffage, isolation, consommation d'énergie) mais aussi l'état général du bâtiment et la liste précise des rénovations/entretiens entrepris jusqu'à ce jour.
2. Un plan d'ensemble des rénovations/entretiens à effectuer dans les prochaines années constituerait un instrument utile pour la gestion des bâtiments.

3. La CG suggère également que soit accéléré le processus de rendre, si possible, énergétiquement indépendants les bâtiments communaux par exemple par l'installation de panneaux photovoltaïques et la généralisation de pompes à chaleur pour le chauffage et l'eau chaude.

5. MESURE PGEE No 4, SECTEUR LES MARAIS (Étape 1, préavis 22-2018)

5.1 Préambule

La zone commerciale et sportive des Marais présentait un problème d'inondation récurrent dû au fait que le collecteur des eaux claires était sous-dimensionné et à la présence d'un important ruissellement de surface. Pour pallier ces problèmes, un avant-projet de 2017 donnait pour objectif d'installer des collecteurs de plus grande capacité hydraulique et ayant une bonne étanchéité, soit en les remplaçant, soit en les chemisant. Le plan général des eaux claires et eaux usées (PGEE) prévoit en conséquence un concept en trois étapes dont les deux premières devraient être réalisées rapidement. La première (mesure PGEE 4) prévoit l'élaboration d'une digue de protection du « Green Club » et des terrains de football, l'installation d'un collecteur des eaux de ruissellement et la remise à ciel ouvert du ruisseau nommé le Tord Cou impliquant un passage sous le Chemin du Marais.

5.2 Procédures et conclusion

Conformément à la loi sur les marchés publics, la procédure utilisée a été celle dite d'un marché en procédure ouverte. Huit entreprises ont postulé et c'est l'entreprise Barbey SA qui a présenté l'offre la plus économique. Les travaux sont terminés, hormis peut-être certains ajustements à effectuer après une visite détaillée au printemps 2023 et pour lesquels un montant de CHF 10'000.- est provisionné. Renseignements pris après cette visite, cela n'a pas été nécessaire.

Les berges du ruisseau ont été aménagées de manière à pouvoir les classer en terrain agricole et d'obtenir ainsi des subventions également pour leur entretien. En ce qui concerne le projet, les subventions de l'État ont été versées et se montent à 95% des coûts relatifs au ruisseau (ingénieurs et génie civil), soit un montant de CHF 478'960.27 perçu en 2021.

Le système mis en place donne satisfaction, à preuve le fait qu'il a bien absorbé les grandes quantités d'eau produites par des gros orages en 2022. Les riverains sont satisfaits et il y a donc lieu de remercier la Municipalité et le Bureau technique pour la conduite de ce projet d'importance qui résout un problème épineux.

6. REMISE A CIEL OUVERT DU TORD COU, Phase 2 (crédit d'étude, préavis17-2022)

6.1 Préambule

Il s'agit ici d'un crédit d'étude concernant la deuxième étape de la remise à ciel ouvert du Tord Cou, la 1^{ère} étape (mesure 4 du Plan général des eaux claires et eaux usées – PGEE) ayant déjà été terminée en 2022. Au vu des importantes subventions cantonales et fédérales qu'un tel projet peut recevoir, la CUR avait proposé de fusionner cette 2^{ème} étape avec la 3^{ème},

également prévue dans le PGEE, mais beaucoup plus tardivement (mesure 16, horizon 2032-2041).

6.2 Procédures et conclusion

C'est le bureau Ribl, qui a élaboré le concept global et qui avait déjà été mandaté pour la 1^{ère} étape, qui se chargera de ce mandat. La recommandation de la CUR sera suivie et un préavis combinant les 2^{ème} et 3^{ème} étapes sera proposé en 2023.

Le fait de fusionner les étapes 2 et 3 devrait fluidifier leur exécution et est une excellente solution, puisque ces projets devraient pouvoir bénéficier des subventions cantonales et fédérales.

7. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2022

Le rapport de gestion 2022 de la Municipalité est, comme à l'accoutumée, très factuel et s'apparente plus à un rapport d'activité qu'à un rapport de gestion. Il relate les nombreux travaux et réalisations effectués par le greffe et les différents services, qui sont remerciés pour leur engagement et leur disponibilité pour la population romanelloise.

La liste des questions de la CG assortie des réponses apportées par la Municipalité figure en Annexe 4.

7.1 Administration générale

Comme l'année 2021, 2022 peut être qualifiée d'année de transition. La nouvelle responsable des ressources humaines a été confrontée à plusieurs cas difficiles à régler ainsi qu'au renouvellement de plusieurs postes de personnel. Parmi les départs ou démissions annoncées pour le printemps 2023, nous mentionnerons Madame Sandra Ghiggia Demelais, Directrice du Service de l'enfance et le Chef du Service des bâtiments, Monsieur Bernard Cand. Par ailleurs, le Conseiller Municipal, Monsieur Luigi Mancini, a démissionné pour le 31 décembre 2022, ce qui a conduit à une élection partielle qui a changé la composition de la Municipalité pour 2023.

Le greffe, dirigé par le secrétaire général Monsieur Nicolas Ray a mis en place l'organisation de la nouvelle législature, géré les élections cantonales, le référendum communal contre l'achat des parcelles 195-197, ainsi que l'élection complémentaire à la Municipalité. Il a poursuivi les projets commencés en 2021, notamment celui concernant les archives et initié deux projets touchant à la communication avec les administrés. Par ailleurs, à la demande du Canton et dans le contexte d'une éventuelle pénurie d'énergie électrique durant l'hiver, un point de rencontre d'urgence en cas de catastrophe a été mis sur pied et testé avec succès, en présence de la presse. La CG relève que Monsieur Ray s'est révélé être un point de contact efficace en lien avec ses différentes demandes.

La CG note que la population de Romanel est en croissance rapide : elle a augmenté de 327 personnes en 2022 (+9,4 %) ; l'accroissement correspondant de charge de travail pour les services semble avoir été parfaitement maîtrisé par ceux-ci.

Monsieur le Préfet Serge Terribilini a attesté du bon fonctionnement de l'administration communale lors de sa visite annuelle le 28 novembre 2022.

7.2 Finances

Ce chapitre est spécifiquement traité par la Commission des finances (COFIN). La CG a néanmoins questionné la Municipalité sur une question de cohérence concernant les indications sur la dette ainsi que sur la raison pour laquelle elle maintient une disponibilité financière élevée (de l'ordre de 4,5 millions de CHF) alors que la dette pourrait être réduite. Dans sa réponse, lors de la séance bipartite du 22 mai, M. le Municipal Denis Favre a précisé que cette somme provient essentiellement de la vente du réseau électrique. Comme plusieurs projets importants sont planifiés en 2023, la Municipalité a préféré garder ces liquidités pour éviter d'emprunter à nouveau pour financer ces travaux.

7.3 Domaines et bâtiments

Le Service des travaux a continué la mise en place d'un entretien différencié des espaces verts de la Commune plus respectueux de la diversité de la flore et de la faune. Ce travail a été reconnu par le Canton qui a demandé à Romanel d'organiser un cours sur ce sujet en septembre pour différents participants provenant d'autres communes ou d'institutions privées. Cette initiative, et son succès indéniable, est à saluer et la CG en félicite le Service des travaux.

Plusieurs travaux de rénovation ont été entrepris sur le terrain de Prazqueron en parallèle avec l'entretien normal des autres terrains. Le problème récurrent des incivilités sur les espaces verts de la commune (déchets, crottes de chien, déprédations) n'est cependant pas réglé, comme l'a montré l'action « drapeaux » pour les crottes de chien. La CG invite le Service des travaux à effectuer une réflexion approfondie pour trouver des pistes qui permettraient de minimiser ce problème.

Concernant les salles à disposition du public, les réservations ont retrouvé leur niveau pré-COVID. La CG constate cependant que le système de réservation est parfois assez compliqué et incite la Municipalité à en étudier une simplification, notamment en le numérisant.

Le rapport comporte peu d'informations sur l'entretien des bâtiments (hormis sur les travaux entrepris sur les chaudières et la ventilation du local à granulés de Prazqueron mentionnés dans le chapitre 5) et comme la CG l'a mentionné dans le chapitre 4 ci-dessus, il y aurait lieu d'établir un état des lieux détaillé des bâtiments, de leur état de conservation, ainsi que de leur consommation énergétique.

7.4 Travaux

Conséquence du plan partiel d'affectation « village » et du plan de quartier « Pré Jacquet », de nombreux permis de construire et d'habitation ont été délivrés en 2022. Au chapitre des travaux publics, la pose finale du tapis bitumeux du Chemin du Village a été différée et sera effectuée après que la pose des collecteurs de la Place de la Gare sera terminée. C'est aussi le cas pour la réfection des Chemins de la Molliesse, des Écureuils et des Biolles dont le tapis final sera posé après l'achèvement de travaux privés dans ces secteurs. Les travaux sur les collecteurs de la Place de la Gare ont commencé par la démolition de l'immeuble sis au Chemin de la Source 4.

Les mesures de protection et aménagement effectués dans la zone des Marais sont traités dans les chapitres 5 et 6 du présent rapport.

Pour ce qui est de l'enlèvement des déchets, un nouvel éco-point a été créé, chemin de la Molliesse, avec des conteneurs enterrés. Les problèmes de sous-capacité des éco-points restent d'actualité malgré la mise à disposition ponctuelle de conteneurs supplémentaires. Au vu de l'augmentation de la population, la CG souhaite que la situation soit analysée plus régulièrement et rapidement corrigée en conséquence.

7.5 Instruction publique et cultes

Le nombre d'écoliers en classes enfantines et primaires a passé de 206 à 235 soit une augmentation d'environ 14% ; le nombre d'élèves par classe se situe à 19,6 (17,2 en 2021, 16,6 en 2020) et se rapproche ainsi de la limite supérieure fixée par le Canton (22). Le nombre d'élèves qui ont fréquenté l'établissement secondaire de Prilly a été de 173, en augmentation de 6% par rapport à 2021 (163 élèves en 2021, 164 en 2020).

La CG regrette l'absence de commentaires et d'informations sur les actions de la Municipalité en 2022 concernant la construction d'un nouveau collège.

7.6 Police

Si le nombre de véhicules dénoncés pour stationnement illégal suit la courbe d'évolution de la population, par contre le nombre de procès-verbaux dressés et d'ordonnances pénales établies est en forte augmentation (env. +65%).

La CG salue l'acquisition de deux radars pédagogiques et le fait qu'ils seront dorénavant mis en service continuels à tour de rôle sur différents sites.

7.7 Sécurité sociale

Le Service de l'enfance a dû faire face au départ de sa directrice et à un afflux important de demandes de placements, ce qui a nécessité la création d'un nombre important de nouvelles places d'accueil (12 à l'UAPE et 21 à l'APEMS). Une réorganisation concomitante du service a suivi, y compris l'engagement de nouveaux collaborateurs. Malgré cela, une partie des 3P ont dû être accueillis à l'UAPE et non à l'APEMS. La garderie a aussi vécu une année compliquée à la suite d'absences de longue durée et de départs. L'engagement de personnel remplaçant et une réorganisation du travail ont permis de surmonter ces difficultés.

D'après les tableaux fournis par Mme la Municipale Jennifer Dagon (Annexe 5), il apparaît clairement que la situation pour l'accueil des enfants en bas âge (bébés, trotteurs et préscolaires) se dégrade rapidement et que le manque d'une nurserie se fait cruellement ressentir.

7.8 Services industriels

Considérablement réduit depuis la vente du réseau électrique, le travail du service électrique s'est résumé à surveiller les travaux de relevé et mise à jour des plans du cadastre et à collaborer à la mise sur pied du point de rencontre d'urgence.

La CG se demande s'il ne faudrait pas l'intégrer au Service des bâtiments.

8. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Les recommandations détaillées que la CG a proposées dans les pages précédentes sont résumées ci-dessous.

1. Suivi des recommandations de la CG 2022

Ressources humaines

- 1.1 Renforcer une culture d'inclusion en tant qu'employeur et donner une priorité sur le climat social en impliquant les collaborateurs, notamment par le biais d'échanges réguliers et de sondages anonymes.
- 1.2 Revoir si besoin le cahier des charges pour certaines fonctions administratives afin que certaines tâches soient assumées d'une manière régulière (ex : organigramme à jour, avec mention des fonctions et détail des EPT, une fois par trimestre par exemple).
- 1.3 Mise en place d'un tableau de bord simple indiquant le suivi des effectifs (absentéisme, rotation du personnel, gestion des effectifs temporaires et personnel sur appel).

Parc informatique

- 1.4 La CG propose que l'organigramme des accès aux données communales soit revu, notamment lors de la repourvue du poste de Chef de service.

Contrats d'entretien

- 1.5 Le suivi des contrats d'entretien devrait être fortement amélioré en 2023.

2. Transition numérique de la Commune et des services à la population

- 2.1 Il y aurait lieu d'établir, à moyen terme, une feuille de route pour la transformation numérique de la commune, avec son plan d'exécution.

3. Gestion de l'instruction publique et des bâtiments scolaires (suites du préavis 54-2021)

- 3.1 La communication entre le Municipal membre du CODIR de l'ASIGOS et les autres municipaux devrait être améliorée et mieux formalisée, en particulier par la mise à disposition des procès-verbaux du CODIR et autres documents utiles.
- 3.2 Le Municipal membre du CODIR devrait informer plus précisément la Municipalité et le Conseil communal de l'état des projets en discussion au sein de l'ASIGOS.
- 3.3 Le site de la commune devrait proposer un lien pour permettre d'accéder aux procès-verbaux du Conseil intercommunal, et autres documents utiles.

4. Entretien et rénovation des bâtiments (Préavis 43-20)

- 4.1 Il serait utile d'établir un inventaire technique des bâtiments avec, principalement, leur situation énergétique (chauffage, isolation, consommation d'énergie) mais aussi l'état général du bâtiment et la liste précise des rénovations/entretiens entrepris jusqu'à ce jour.
- 4.2 Un plan d'ensemble des rénovations/entretiens à effectuer dans les prochaines années constituerait un instrument utile pour la gestion des bâtiments.
- 4.3 La CG suggère également que soit accéléré le processus de rendre, si possible, énergétiquement indépendants les bâtiments communaux par exemple par l'installation de panneaux photovoltaïques et la généralisation de pompes à chaleur.

7. Rapport de gestion de la Municipalité pour 2022

- 7.1 La CG invite le Service des travaux à effectuer une réflexion approfondie pour trouver des pistes qui permettraient de minimiser le problème des incivilités sur les espaces verts.
- 7.2 La CG invite la Municipalité à étudier une simplification du système de réservation des salles, notamment en le numérisant.
- 7.3 Au vu de l'augmentation de la population, la CG souhaite que la situation de l'enlèvement des déchets soit analysée régulièrement et rapidement corrigée en conséquence.
- 7.4 La CG se demande s'il ne faudrait pas intégrer les Services industriels au Service des bâtiments.

Par ailleurs, la CG aimerait partager les réflexions suivantes :

- Une impression récurrente que la CG a eue en s'entretenant avec les membres de la Municipalité est que les canaux de communication entre les services et la Municipalité ne fonctionnent pas toujours de manière optimale. Par exemple, le rapport de la Municipalité mentionne qu'à la suite du départ de Mme Ghiggia Demelais, des informations ont été perdues. De même, le Conseiller municipal responsable des bâtiments n'a pas pu fournir certaines informations demandées par la CG en raison du départ du Chef de service. La CG invite vivement la Municipalité à s'assurer qu'au départ d'un collaborateur, et a fortiori d'un Chef de service, toutes les informations détenues par cette personne soient transmises non seulement à son successeur, mais également au Municipal en charge.
- La CG a aussi constaté un déficit d'information au sujet de la construction d'un nouveau collège (voir le chapitre 3 du présent rapport et les recommandations de la CG l'an passé - point 7.5 du rapport CG 2021), ainsi que pour toute la problématique liée au LEB. La CG invite la Municipalité à mieux communiquer sur les démarches qu'elle effectue en cours d'année pour préserver les intérêts de la Commune, en liaison avec les

commissions permanentes concernées (CUR, COFIN, CG) et tout en maintenant une grande transparence vis-à-vis du Conseil communal et de la population romanelloise.

- Enfin, la CG encourage la Municipalité à envisager une revue interne des mécanismes de gestion de la commune afin d'identifier les processus qui pourraient être optimisés, d'augmenter l'efficacité du personnel, d'optimiser les flux d'information et de clarifier les rôles de chacun.

Cette démarche pourrait également favoriser une culture de responsabilisation qui serait bénéfique à chaque dicastère et services associés avec, comme résultat, plus de temps pour les conseillers municipaux pour se focaliser sur les dossiers prioritaires.

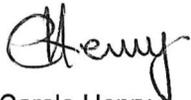
Conclusion

Au terme de notre rapport, nous désirons remercier la Municipalité ainsi que le personnel communal pour leur collaboration constructive et le temps accordé afin de répondre à nos nombreuses interrogations.

La CG recommande au Conseil communal d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022.

Fait à Romanel, le 5 juin 2023

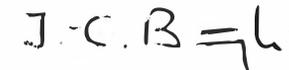
La Commission de Gestion :


Carole Henry

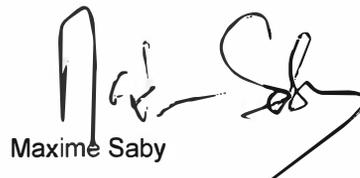
Rapportrice


Mohsin Kazmi


Christophe Hornung


Jean-Claude Bünzli

Président


Maxime Saby

ANNEXES

ANNEXE 1 QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ ET RÉPONSES

Sujet 1 : Suivi des recommandations de la CG 2022

Ressources humaines

- Les candidatures aux annonces de recrutement peuvent-elles être envoyées aussi par courriel ?
Oui, elles peuvent être envoyées par courriel
- L'organigramme de la commune a-t-il été mis à jour et revu (EPT personnel) ? Y a-t-il eu une évolution depuis 2021 ?
Compte tenu des différents changements intervenus récemment tant au niveau de la municipalité que des collaborateurs, l'organigramme est en cours d'élaboration
- Une liste des suppléants en cas d'absence existe-t-elle ? Quelle a été l'évolution du taux d'absence en 2022 par rapport à 2021 ?
Les suppléances sont indiquées sur les contrats de travail. Une liste sera établie lorsque les services seront stabilisés.
- Quelle a été l'évolution du taux d'absence en 2022 par rapport à 2021 ?
Le taux d'absentéisme pour 2022 est de 8,44%, par rapport à 10,60% en 2021.
- Les entretiens de qualification ont-ils repris ?
Oui, sauf pour le Service de l'enfance. La nouvelle directrice qui était en intérim depuis septembre a pris le poste de manière fixe en décembre. Elle n'a donc pas pu évaluer ses collaborateurs pour l'année 2022.

Parc informatique

- Les sauvegardes sur bandes sont-elles maintenant stockées dans un autre local que les serveurs ?
Oui, les sauvegardes sont stockées dans un local anti-feu à côté de la bourse.
- Les possibilités de connexion à distance pour les employés communaux ont-elles été revues ?
Non, pas en 2022. Ce projet est en cours d'étude.
- Un test de restauration des données a-t-il été effectué ?
Toutes les données ont été restaurées avec succès à partir des bandes lors du problème de piratage en 2020. Aucun test supplémentaire n'a été effectué depuis, mais la commune a connu une coupure de courant dernièrement et les serveurs ont pu être restaurés sans problèmes.
- Y-a-t-il une ligne téléphonique indépendante d'internet ?
Oui, en cas de coupure informatique, une ligne indépendante serait en fonction uniquement sur les postes du greffe et du bureau technique (pour autant que le central téléphonique soit alimenté bien entendu).

Liste des contrats d'entretien

- Cette liste a-t-elle été complétée et mise à jour ? Veuillez SVP la fournir à la CG.
La liste a été fournie.
- Des contrats ont-ils été renégociés/renouvelés ?
Pas de réponse, mais apparemment pas.

Sujet 2 : Transition numérique de la Commune et des services à la population

- Quelle est la stratégie prévue pour la transformation digitale de la Commune et de ses services, assortie d'un plan de réalisation ? Celui-ci a-t-il un lien avec la feuille de route du canton publiée en fin 2018 ?
<https://www.vd.ch/fileadmin/userupload/accueil/ConferencePresse/StrategieNumVD2018.pdf>
La Municipalité n'a pas, en 2022, défini de stratégie pour la transformation digitale de la Commune et de ses services.
Une partie de cette transformation se fait via des projets spécifiques (GED, archives, site web ...) sans qu'une stratégie globale n'ait été formellement mise en place.
- Y a-t-il une synergie prévue (groupements d'achats et économies d'échelle) avec d'autres communes environnantes ?
Cette question ne concerne pas l'étude de la gestion 2022. Aucune synergie n'est pour l'instant prévue dans ce domaine avec d'autres communes environnantes.
- Quels sont les services à la population déjà numérisés et quels sont ceux en cours de numérisation ?
Aucun service à la population n'est encore totalement numérisé à l'exception des outils de mise à disposition d'informations via le guichet cartographique en particulier. L'environnement existant (site web) ne permettant pas de mettre en place de tels services, la Municipalité a initié un projet de refonte du site sur une version plus actuelle du CMS (Typo3) qui devrait se terminer à la fin du premier trimestre 2023. Cependant, même avec un environnement adéquat, la mise en place de services numériques dépendra encore des compétences et de la disponibilité des ressources existantes à l'interne.
- Est-il prévu de créer un guichet virtuel sur le site web (p.ex. comme Aubonne, Yverdon, Morges pour citer quelques bons exemples, ou ne serait-ce que Prilly qui ont initié certaines activités) ? Si oui quels services y seront-ils offerts ? Par exemple, démarches administratives liées au contrôle des habitants, location des salles, gestion des amendes d'ordre, demandes de subventions, inscriptions aux événements, services de l'état civil ...
Cette question ne concerne pas l'étude de la gestion 2022. Cependant, la création d'un guichet virtuel est envisageable, mais aucun plan ni aucun projet n'a été initié à ce jour à ce sujet.
- La Commune envisage-t-elle de se positionner sur sa communication sur les réseaux sociaux pour mieux impliquer et informer les jeunes, par exemple par rapport aux manifestations locales?

Cette question ne concerne pas l'étude de la gestion 2022. Cependant, depuis octobre 2022, la Municipalité est accompagnée par une étudiante à la HES qui va réaliser son travail de bachelor sur l'opportunité (ou non) de développer une communication numérique (p. ex. sur les réseaux sociaux). Les résultats de cette étude sont attendus en juin 2023.

- La commune envisage-t-elle une communication à la population numérisée et plurilingue
En ce qui concerne la communication numérique, voir la réponse précédente 2.4. Aucun projet de communication plurilingue n'est prévu, à l'exception des informations à disposition au Contrôle des habitants dans le cadre de la primo-information disponible à l'attention des nouveaux habitants allophones.
- Quel est le niveau de numérisation dans les services, bureau technique, voirie, travaux publics, entretien des bâtiments, services sociaux, instruction publique ...
Les employés disposent-ils de tablettes pour noter les heures consacrées à un travail donné?
Dans les services, le niveau de numérisation est moyen à bon. Certains employés disposent de tablettes, mais aucune saisie des heures consacrées à un travail donné n'est effectuée.

Sujet 3 : Gestion de l'instruction publique et des bâtiments scolaires (suite du préavis 54-2021)

- Comment la Municipalité collabore-t-elle avec l'ASIGOS ? (Fréquence des séances ?)
L'ASIGOS est une association intercommunale au sens des articles 112 et suivants de la Loi sur les communes. La collaboration se fait au travers des représentants élus respectivement au CODIR (un membre de la Municipalité) et au Conseil intercommunal (six membres du Conseil communal). Aucune séance bilatérale régulière n'est organisée.
- Comment la Municipalité gère-t-elle les interactions avec l'ASIGOS ? Comment le flux d'information est-il organisé ?
En 2022, les interactions entre la Municipalité et le CODIR de l'ASIGOS se sont déroulées soit informellement à l'oral via le délégué municipal au CODIR, soit formellement par écrit.
- Pourquoi les informations de l'ASIGOS (statuts, membres, ordres du jour, PV) ne sont-elles pas renseignées sur le site web de la Commune ? Elles le sont sur le site de Prilly, mais seulement jusqu'en juin 2019.
Le site web de la commune ne reprend pas systématiquement les informations des associations intercommunales dont fait partie la commune. Au besoin, et sur demande, une information spécifique peut bien entendu être relayée sur le site communal ou un lien peut être fait sur le site de l'association. Il convient de noter que le site web communal est tenu à jour par les collaborateurs communaux qui ne sont pas impliqués dans l'ASIGOS, ni dans aucune autre association intercommunale ; il serait donc très difficile d'assurer que les informations publiées soient pertinentes et à jour.

- Que s'est-il passé depuis que les statuts de l'ASIGOS ont changé et que le préavis 54/21 a été voté ?
Cette question devrait probablement être posée au CODIR de l'ASIGOS via la commission de gestion de l'association. Il n'appartient pas à la Municipalité de Romanel de se prononcer sur l'action d'une association intercommunale.
- Comment la Municipalité s'organise-t-elle pour tenir compte de toutes les contraintes (cantonales et communales) et pour informer le Conseil, puis la population des enjeux en cours ?
Il est difficile de répondre précisément à cette question très générique. Globalement, une veille est assurée par le greffe municipal en ce qui concerne les informations transmises par nos partenaires étatiques ou paraétatiques. Ces informations sont étudiées et portées à la connaissance de la Municipalité qui décide alors de les communiquer (ou non), ainsi que du vecteur et de la cible de cette information.
- Quel est le processus qui permet l'estimation des futurs élèves qui fréquenteront nos écoles dans 1 an, 2 ans, 5 ans ?
Cette question ne concerne pas l'étude de la gestion 2022. De plus, ce processus n'est pas de la responsabilité des services communaux, mais des établissements scolaires qui dépendent des services du canton.
- Pourquoi y-a-t-il eu des temps morts dans la planification des nouveaux bâtiments après le refus du préavis 02-2016, après la votation sur l'achat des terrains le 25.09.22 ?
 - Qu'est-ce qui a été entrepris depuis cette date ?
 - Quels sont les défis qui ont retardé la procédure ?

La planification des bâtiments scolaires étant de compétence de l'ASIGOS, il conviendrait probablement de poser cette question au CODIR de l'association via sa propre commission de gestion. Sur le plan communal en 2022, l'élection complémentaire à la Municipalité et la nouvelle répartition des dicastères représente le facteur principal expliquant l'impression de « temps morts » ressenti par la commission.
- Quand la Municipalité présentera-t-elle un nouveau préavis et demandera au Conseil de choisir un site ? Comment la population sera-t-elle impliquée ?
Aucune date pour un nouveau préavis n'a été arrêtée pendant l'année 2022.

Sujet 4 : Entretien et rénovation des bâtiments (Préavis 43-2020)

- Existe-t-il un inventaire technique des bâtiments communaux avec date de construction, coût de construction, volume, surface, type de chauffage, coût moyen d'entretien annuel, état de l'amortissement financier... ?
Oui, l'inventaire existe et couvre la période entre 2016 et 2021.
- Est-il prévu de rénover les bâtiments pour continuer à les rendre énergétiquement plus efficaces (isolation, pompes à chaleurs, panneaux photovoltaïques), par exemple dans le cadre du futur plan « Énergie et Climat » communal ?
Cette question ne concerne pas l'étude de la gestion 2022. Cependant, la Municipalité suit plusieurs pistes, dont en particulier la réalisation d'études CECB+ (certificat énergétique cantonal pour les bâtiments) pour l'ensemble des bâtiments communaux.

- Un nouvel état des lieux, similaire à celui effectué en 2012/2013 est-il prévu ?
Nous ne savons pas de quel état des lieux la commission fait mention.
- Deux crédits-cadre ont été votés cette dernière décennie (26-13, 810,000 CHF ; 13-17, 500,500 CHF), le deuxième complété par un crédit complémentaire (43-20 ; 259,200 CHF). Pourquoi le préavis 43-20 n'est-il pas terminé ? Quels sont les travaux effectués à ce jour ?
Ce préavis n'étant pas clôturé, il est très difficile de répondre à cette question. Des éléments pourront vous être fournis lors de notre prochaine rencontre.

Sujet 5 : Mesure PGEE No 4, Secteur les Marais (étape 1, préavis 22-2018)

- Quelles sont les mesures PGEE (mise à jour 2017) qui sont déjà effectuées ? Combien en reste-t-il à mettre en œuvre, pour quel coût ?
Les travaux sont terminés, un état des lieux des terrains de foot sera fait au printemps pour évaluer si des retouches doivent être apportées à leur réfection. Un montant de l'ordre d'environ CHF 10'000.- sera peut-être nécessaire à ces retouches.
- Concernant le préavis 22-18, la subvention cantonale a-t-elle été obtenue ? à quelle hauteur ?
Les subventions cantonales et fédérales ont été obtenues. Elles se montent au total à 95% des coûts concernant la rivière (ingénieurs et génie civil), soit un montant de CHF 478'960.27 perçu en 2021 à titre de subvention cantonale.
- Combien d'entreprises de génie civil ont postulé ? Laquelle a été choisie ?
Huit entreprises avaient répondu à l'appel d'offre et c'est l'entreprise Barbey SA qui a présenté l'offre la plus économiquement avantageuse.
- Les travaux entrepris ont-ils réglé définitivement le problème ? Les riverains sont-ils satisfaits ?
Le projet fait partie d'un concept global qui comporte 3 phases. Les problèmes seront complètement réglés à l'achèvement de la dernière phase. Les travaux réalisés pour protéger le « Green Club » ont, quant à eux, offert entière satisfaction.

Sujet 6 : Remise à ciel ouvert du Tord Cou, phase 2 (crédit d'étude, préavis 17-2022)

- Le préavis concerne la 2^{ème} étape ; une troisième étape est prévue. La CUR avait demandé que ces deux étapes soient fusionnées. Le seront-elles ?
Le préavis 04-2023, soumis au vote du Conseil du 23 mars 2023 apportera une réponse [positive] à ce sujet.
- Le préavis a été voté le 27 septembre 2022 (délai référendaire 9 octobre). Quels bureaux d'étude ont été choisis ? Les rapports sont-ils à disposition ??
Le préavis a été établi sur une offre rentrée de la part du bureau Ribl. Le mandat a été donné à ce bureau car il avait élaboré le concept global et avait déjà été chargé de la première étape.

ANNEXE 2. LISTE NON-EXHAUSTIVE DE PRESTATIONS POUVANT ÊTRE NUMÉRISÉES

ATTESTATIONS ET MOUVEMENTS DES CITOYENS

- Attestations de domicile
- Arrivées / Départs
- Déménagement
- Demandes de renseignement
- Paiements intégrés ERP
- Formulaires sur mesure, en véritable format web, avec interfaces aux systèmes des services.
- Formulaire Chiens (annonce de nos compagnons à 4 pattes)

DEMANDE ET OCTROI D'AIDES OU DE SUBVENTIONS

- Demandes et octroi d'aides ou de subventions
- Lettres officielles automatiques en réponse aux demandes.
- Paiements intégrés ERP

VIE LOCALE DE LA COMMUNE, LOCATION DE RESSOURCES, DES SALLES, DE MATERIEL

- Calendriers, disponibilités et réservations en ligne
- Génération de factures, factures d'acomptes en ligne
- Confirmations et réponses automatisées
- Inscription aux événements locaux

ANNEXE 3 : LISTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Selon le classeur mis à disposition par M. le Municipal Patrick Oppliger

No	Dénomination	Constr.	Rénov. récentes	m ³ SIA	Valeur ECA CHF	Affectation
1	Ancienne laiterie	1890		511	287'875	Dépôt sécurité publique Association Axécible
2	Auberge communale et Petite Charrue	1850	2002 2018	2'473 759	2'284'833	Café, restaurant, salle, 1 appartement, chambres
3	Centre sportif du Marais	1985		3'415	987'520	Sports, Buvette FC, dépôt Service des travaux
4	Collège des Esserpys	1977/95		4'530	3'291'310	Classes enfantines, rythmique
5	Prazqueron -5 bâtiments	1968/78	2012 2019	*23'206	*15'723'699	École, salle de gymnastique, salle polyvalentes, 2 appartements
6	Collège du Rosset	1927	2003/04	3'572	3'12'570	École, garderie, 3 appartements
7	Four banal	?	1988	1'922	1'92'070	Bibliothèque, ludothèque, salle musique, communauté catholique
8	Maison de Commune	1987		6'246	4'705'680	Administration communale, 1 appartement
9	Raffort (2 bâtiments)	1982		5'244 617	2'918'390 35'520	Service du feu, Service des travaux, 1 appartement
10	Temple	1866	2016	854	1'604'400	Culte ecclésiastique
11	Source 4	1953		902	514'940	Dépôt. Démoli en 2022
12	La Villageoise	1982		1'535	1'005'160	Salle du Conseil communal, diverses salles
* Sans les pavillons construits en 2020						

ANNEXE 4. REMARQUES ET QUESTIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION 2022 DE LA MUNICIPALITÉ ET LES RÉPONSES DE CETTE DERNIÈRE

Chapitre 1 : Administration

- p.8 Quelle plateforme a été choisie pour le site web ? A quelle organisation a été confiée la refonte du site web ?
Le nouveau site web fonctionne sur une plateforme Typo 3 version 9.5.31. Le site actuel fonctionne également sur Typo 3, mais version 7.6.10
Le mandat de refonte du site a été confiée à l'entreprise WNG
- p.17 Entretien courant/ tonte et arrosage des terrains du Marais : comment se répartit le travail entre l'entreprise TerraSport et la commune ?
Terrasport s'occupe des décompactations, scarifications, engrais, traitements maladies/ravageurs et de l'entretien du système d'arrosage. La Commune s'occupe de la surveillance des terrains, du maintien des installations, de la tonte et de l'arrosage. Quelles sont les mesures prises pour remédier aux problèmes récurrents de ravageurs, maladies, champignons ?
Avant l'hiver un traitement préventif pour la pourriture des neiges. Sinon traitements curatif bio, les développements de champignons et maladies sont provoqués par les conditions météo et ne peuvent être anticipés. Il en est de même pour les attaques de ravageurs où le traitement, bio également, ne peut être appliqué que lorsque les vers sont là.
- p.17 Transports publics, LEB : quel travail la Municipalité a-t-elle effectué en 2022 pour les projets concernant le LEB sur le territoire de la commune ?
La Municipalité ne comprend pas exactement cette demande. Serait-il possible de la clarifier lors de la séance commune ?
- p. 17 Transports publics, LEB : quand les services de bus ont-ils été interrompus et pour quelles raisons ?
La direction du LEB estime que le train pourrait accueillir 43 personnes de plus. La suppression des bus serait donc la conséquence d'un calcul de rentabilité. Les résultats de leur analyse montrent des forces (qualité du service, ponctualité) et faiblesses (des coûts élevés de l'ordre de CHF 500'000.- et le non respect du cap financier imposé par la Confédération).
Les bus avaient été mis en place notamment pendant les travaux de construction du tunnel. Actuellement on prévoit une occupation supportable des trains aux heures de pointe. En 2020 il y a eu 19% de fréquentation des lignes 51 et 52.
- p.18 Service informatique : la commission constate que le résumé est presque intégralement copié de l'année précédente et fait référence à l'attaque informatique de 2021. La commission demande que ce paragraphe soit corrigé.
Le responsable de ce service a malheureusement donné sa démission pendant la période de rédaction du rapport de gestion. Une correction minimale a été apportée au texte, en particulier en supprimant la référence à l'attaque informatique de 2021 , mais il sera difficile d'en faire plus cette année.

De quelles natures sont la majorité des demandes de ticket dites « classiques » ?
Les demandes sont principalement liées
- à des créations ou désactivations de comptes utilisateurs,

- à des demandes d'installation matérielles ou logicielles,
- à des problèmes de connexion, de mots de passe bloqués
- à des alarmes automatiques du système.

De quels services émane la majorité des pannes courantes ou les demandes d'intervention ?

Il est très difficile de répondre précisément à cette question, tous les tickets étant ouverts par le responsable informatique.

Une estimation montre cependant que les quatre services qui demandent le plus d'ouvertures de tickets sont les gestionnaires des logiciels formant l'ERP de la commune, à savoir la bourse (Abacus), le contrôle des habitants (Innosolv), le greffe (GED ELO) et le bureau technique (SI T).

Chapitre 2 : Finances

- p.19 Que représente le montant cité dans la phrase : « il s'élève à 15'475'169.74 » ? À quoi correspondent les deux montants de 15'475'169.74 et de 11'500'000.- ?
Les 11'500'000.00 sont les emprunts financiers de la commune, souscrits auprès de la Caisse Intercommunale de Pensions, de la Vaudoise Vie, de la SUVA et des Rentes Genevoises
Les 15'475'169.74 correspondent à l'endettement total de la commune figurant au passif du bilan (engagements courants et envers propres établissements + emprunts financiers + passifs transitoires).

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

- p.23 La commission de gestion trouve intéressant le travail effectué par le Service des travaux, et jugerait utile que la Municipalité développe plus cet aspect.
À discuter lors de la séance commune.
- p.24 Les 3 premiers paragraphes sont identiques à ceux du rapport 2021 ... Prière de corriger.
Les paragraphes mentionnés ont été modifiés selon votre demande.
- p.25 Quelles actions et communications ont-elles été mises en place pour lutter contre le « littering » récurrent à Prazqueron et au terrain des Esserpys ?
Comme dit dans le texte, des poubelles de grosses contenances ont été ajoutées, de plus les collaborateurs prônent le dialogue sur le terrain avec plus ou moins de succès et pour terminer des panneaux de charte d'utilisations des terrains ont été installés en 2021. À savoir que le canton fait également une campagne sur le littering depuis des années, avec tout cela difficile de ne pas savoir qu'il faut jeter ses déchets dans une poubelle.
- p.27 Maison de Commune : il y a probablement lieu de remplacer 2021, par 2022 ?
C'est exact, la correction a été apportée.
- p.27 Quel est le résultat du rapport CECBO Plus ? Il serait utile d'ajouter la signification de l'acronyme à la liste p. 52.
L'acronyme exact est CECB Plus (corrigé dans le texte).
Le rapport prouve que la Maison de commune est un bâtiment énergivore et que nous devons continuer l'analyse CECB+ de nos bâtiments afin de déterminer la vision que

nous devons donner à notre patrimoine.

Une analyse de l'état actuel de nos bâtiments doit être menée afin que nous puissions continuer l'entretien et apporter les modifications nécessaires tant structurelles que énergétiques de nos bâtiments.

- p.28 Le Service de l'urbanisme ne figure pas dans l'organigramme.
L'acronyme a été ajouté en page 52.

Chapitre 4 : Travaux

Service de l'urbanisme :

- p.28-31 : La CG estime qu'il faudrait indiquer que la maison située au Chemin de la Source 4 a été démolie.

Cette information a été ajoutée dans le chapitre traitant de la Place de la Gare.

Ordures ménagères et déchets

- p. 33 Dans les tableaux de la page 33 et de l'annexe 8, le chiffre correspondant à la récolte de papier & carton 2022 semble être erroné. Les valeurs pour 2020 et 2021 sont en effet respectivement de 221.9 et 245.4 tonnes. Prière de le corriger ainsi que les calculs au bas du tableau de l'annexe 8.

Il s'agit effectivement d'une faute de frappe, la valeur pour 2022 est de 238.72 tonnes. Le texte, ainsi que le tableau de l'annexe 8, ont été corrigés.

- p.34 Pourquoi le préavis 23/2022 concernant le crédit d'études sur la gestion des déchets n'est-il pas décrit dans le présent rapport ?

Le préavis n'est pas un crédit d'étude sur la gestion des déchets mais sur le réaménagement du parking de la maison de commune avec un éco point. La gestion des déchets a été validée il y a bien des années.

- p. 35 Les sections *Réseaux d'égouts et d'épuration* et *Cours d'eau* sont exactement les mêmes qu'en 2021 (même photos, mêmes textes) ... Prière de mettre à jour.

Nous allons réécrire ces sections.

Chapitre 5 : Instruction publique et cultes

La commission de gestion aurait souhaité que des informations sur les procédures effectuées par la Municipalité concernant la construction du nouveau collège figurent dans le rapport.

La construction du nouveau collège est du ressort de l'ASIGOS et non de la Municipalité qui s'est principalement, en 2022, concentrée sur l'achat de terrains, lequel a fait l'objet d'un référendum (largement décrit dans le rapport de gestion).

Chapitre 6 : Police

- p.39 À qui ces 21 « sésames » ont-ils été distribués ? Est-ce que ces sésames sont payants comme les macarons ?

Les macarons donnés aux entreprises sont payants, tout comme ceux donnés aux particuliers. Voici la liste des entreprises bénéficiaires et le nombre de macarons

Audio Technology SA	1	EF-Girt Sàrl	7
Flash Nettoyage Sàrl	1	Pizzera Poletti SA	1

Rolf Electro Consulting	1	Romelec SA	9
SDNL	1		

p. 41 et 43 Le nombre de personnes décédées ne correspond pas : 24+4 p. 41 et 32 p. 43
Comme chaque année, la différence s'explique par le fait que le contrôle des habitants comptabilise les décès des habitants de Romanel-sur-Lausanne (24 + 4) et la sécurité publique tous les décès en lien avec Romanel-sur-Lausanne (32).

Chapitre 7 : Affaires sociales

p.45 Flux : pourriez-vous svp fournir les chiffres de la croissance des demandes ?
Vous trouverez dans le fichier Excel joint l'estimation des besoins en liste d'attente entre 2019 et 2022 pour différentes périodes de l'année, fournie par le réseau AJENOL (Annexe 5)

Chapitre 8 : Services industriels

p.50 « Il n'y a pas eu de contrôle périodique en 2021 » Devrait être en 2022 ? Quelle est la périodicité attendue pour ces contrôles ?
L'année a été corrigée dans le texte. Des contrôles de sécurité périodique OIBT sont prévus cette année, c'est la Romande Energie qui nous envoie un courrier lorsqu'il est temps de faire ceux-ci.

Annexe 2 : Organigramme p. 55

- La CG suggère d'ajouter des explications. Par exemple « Apprenti ... » en bleu et en italique signifie que le poste est vacant ; Instruction publique et SDIS, noter que les postes en italique n'émargent pas au budget de la Commune.
L'organigramme a été modifié selon votre demande en ajoutant une légende.
- Service de l'enfance : indiquer les noms des apprenti-e-s.
Les noms des apprentis ont été ajoutés (lorsqu'ils sont connus au 31 décembre 2022).
- Service de l'enfance : les remplaçant-e-s doivent-ils figurer dans la liste ; quel est leur statut exact ? Même remarque pour les stagiaires.
Il ne paraît pas opportun de faire figurer le nom des remplaçants et des stagiaires ; l'organigramme deviendrait rapidement illisible car nous employons beaucoup de personnes pour seulement quelques heures par année. Il en va de même pour les stagiaires.
Après réflexion, nous avons pris la décision de simplement retirer ces mentions du service de l'enfance, sachant que tous les services peuvent faire appel à des remplaçants et/ou peuvent accueillir des stagiaires.
- La CG demande qu'il y ait une meilleure correspondance entre les fonctions et les noms, ainsi qu'une harmonisation plus rigoureuse entre l'organigramme et le texte du rapport (par exemple lorsqu'une liste du personnel d'un service est donnée).
Afin de simplifier la lecture et d'éviter ces problèmes, la Municipalité a pris la décision de supprimer les listes de personnel dans le texte du rapport ; ainsi, seul l'organigramme renseigne sur les effectifs en personnel.

- Les postes pour lesquels le/la titulaire a démissionné devraient être signalés.
[Deux ASE ont démissionné en 2022.](#)

ANNEXE 5. LISTES D'ATTENTE DES STRUCTURES D'ACCUEIL EN 2021 et 2022

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 18 janvier 2021								
Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	5	2	0	1	0	2	0	10
Boussens	7	1	2	3	4	1	2	20
Cheseaux	27	10	7	9	4	4	0	61
Jouxkens	2	2	1	1	2	0	0	8
Prilly	56	15	3	16	6	3	0	99
Romanel	9	6	5	7	2	1	1	31
Sullens	8	0	5	4	3	0	0	20
Totaux	114	36	23	41	21	11	3	249

► 125 enfants en priorité 1 et 2

124 enfants en priorité 3 et 4

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 27 janvier 2022								
Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	5	3	2	0	2	1	0	13
Boussens	5	3	3	5	2	1	2	21
Cheseaux	24	11	7	9	6	4	4	65
Jouxkens	4	3	3	1	1	0	0	12
Prilly	44	27	24	11	11	7	0	124
Romanel	17	12	23	14	5	7	0	78
Sullens	6	5	0	5	4	3	0	23
Totaux	105	64	62	45	31	23	6	336

► 221 enfants en priorité 1 et 2

115 enfants en priorité 3 et 4

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 27 mai 2021

Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	3	1	0	1	0	1	0	6
Boussens	4	0	0	2	0	0	2	8
Cheseaux	9	4	3	2	1	3	0	22
Jouxtons	3	0	0	1	0	0	0	4
Prilly	26	7	14	8	4	5	1	65
Romanel	14	2	0	0	0	2	0	18
Sullens	6	2	1	2	1	0	0	12
Totaux	65	16	18	16	6	11	3	135

- ▶ 71 enfants en priorité 1 et 2
- ▶ 64 enfants en priorité 3 et 4

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 31 mai 2022

Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	2	0	3	0	2	0	1	6
Boussens	3	3	1	4	2	1	1	15
Cheseaux	15	6	8	6	5	4	7	51
Jouxtons	0	3	2	0	0	0	0	5
Prilly	21	28	28	9	8	5	1	100
Romanel	19	8	19	5	5	4	0	60
Sullens	5	1	2	8	6	2	0	24
Totaux	65	49	63	32	28	16	10	263

- ▶ 184 enfants en priorité 1 et 2
- ▶ 79 enfants en priorité 3 et 4

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 31 août 2021

Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	3	1	0	0	0	1	0	5
Boussens	1	0	0	0	0	0	0	1
Cheseaux	8	2	1	0	0	4	1	16
Jouxtons	2	0	0	0	0	0	0	2
Prilly	20	9	20	2	1	2	2	56
Romanel	9	3	1	1	0	1	0	15
Sullens	5	0	0	1	0	0	0	6
Totaux	48	15	22	4	1	8	3	101

- ▶ 58 enfants en priorité 1 et 2
- ▶ 43 enfants en priorité 3 et 4 (27 en priorité 4)

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 30 août 2022

Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	1	0	1	0	1	0	1	4
Boussens	2	1	2	0	1	0	0	6
Cheseaux	13	3	7	2	3	5	1	34
Jouxtons	0	1	2	0	0	0	0	3
Prilly	14	19	20	8	7	2	0	70
Romanel	12	8	8	5	3	1	0	37
Sullens	4	3	1	3	3	1	0	15
Totaux	46	35	41	18	18	9	2	169

- ▶ 120 enfants en priorité 1 et 2
- ▶ 49 enfants en priorité 3 et 4 (20 en priorité 4)

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 13 décembre 2021

Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	3	1	0	0	0	0	0	4
Boussens	1	0	0	0	0	0	0	1
Cheseaux	4	1	1	0	0	4	0	10
Jouxkens	1	0	0	0	0	0	0	1
Prilly	16	6	19	1	1	1	1	45
Romanel	6	0	0	0	0	1	0	7
Sullens	4	0	0	0	0	0	0	4
Totaux	35	8	20	1	1	6	1	72

- ▶ 39 enfants en priorité 1 et 2
- ▶ 33 enfants en priorité 3 et 4

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 19 décembre 2022

Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	1	0	0	0	0	0	0	1
Boussens	1	0	1	0	0	0	0	2
Cheseaux	13	2	2	0	0	0	0	17
Jouxkens	0	0	0	0	0	0	0	0
Prilly	8	9	9	4	3	1	1	35
Romanel	10	4	5	1	1	2	0	23
Sullens	3	1	1	0	0	1	0	6
Totaux	36	16	18	5	4	4	1	84

- ▶ xx enfants en priorité 1 et 2
- ▶ xx enfants en priorité 3 et 4